

Bulletin d'inscription Licence

Saison 2019-2020

Cotisation 130 euros Nouveaux*

Cotisation 120 euros Anciens*

☐ Baby Athlé (maternelle) ☐ Eveils/ Poussins (primaire)

☐ Licence Compétition à partir de 11 ans

☐ Licence Loisirs Running (Adulte)

*Comprenant le maillot du club

Nom :

Nationalité :

Prénom :

☐ Homme ☐ Femme

Né(e) le : à

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél fixe :

Portable :

Email (svp écrire très lisiblement) :

.....@.....

POUR LES MINEURS,

Je soussigné(e), Nom Prénom.....

Autorise mon enfant ci-dessus nommé, à pratiquer l'athlétisme au sein du Club LFA CHAM' et permet au club d'utiliser l'image sportive de mon enfant dans ses publications.

Assurances : je reconnais avoir été informé des garanties de base de l'assurance proposée avec la licence et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires. J'ai pris connaissance du règlement intérieur au verso et je prends acte qu'une période d'essai (2 à 3 séances) est valable pour l'athlète et l'entraîneur. Les données personnelles restent confidentielles au club.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE :

Personne(s) à prévenir :

Nom et lien avec l'athlète : Tél.....

Nom et lien avec l'athlète : Tél.....

Fait à Le

Signature de l'adhérent (ou d'un parent pour un enfant mineur) précédé de la mention « **Lu et Approuvé** »

Dossier doit comporter :

- Bulletin d'inscription
- **Certificat médical à la pratique de l'athlétisme en compétition datant moins de six mois**
- Cotisation correspondant au montant de la catégorie concernée par chèque uniquement
- 1 photo



Règlement intérieur LFA Cham'

Saison 2019-2020

1. Les adhérents possèdent tous une licence à la F.F.A.
2. Le maillot d'entraînement, qui appartient à l'athlète, doit être porté obligatoirement à chaque entraînement et sortie club.
3. Les athlètes s'engagent à respecter les entraîneurs, les juges, leurs camarades et le matériel.
4. Le tarif des licences est fixé par le CA chaque année, la licence est à demi-tarif pour les membres du bureau et les entraîneurs et pour les juges qui exercent. A partir du troisième adhérent de la même famille, le tarif sera de moitié pour la licence la moins chère.
5. Les athlètes (notamment les jeunes) s'engagent à participer à 5 ou 6 compétitions dans l'année.
6. Les formations jury, entraîneur ou dirigeant seront prises en charge par le club, après accord du bureau et avec l'engagement d'exercer pour le Club pour un an.
7. Pour les déplacements des athlètes aux compétitions, la participation financière sera définie par le bureau ou le CA, le covoiturage sera une priorité.
8. Pour les championnats d'Auvergne piste et cross, les engagements gratuits sont fait à l'avance par les responsables, les engagements sur place sont facturés (10€) par la ligue, aussi ils seront à la charge de l'athlète.
9. Les entraînements du club se font au stade Claude Wolff, Le Colombier (Assurance RC en cas de sinistre).
10. Les athlètes doivent être présents et prêts à s'entraîner à l'heure communiquée en début d'année.
11. L'entraînement peut être exceptionnellement annulé. Notamment pour cause de mauvais temps ou d'indisponibilité d'entraîneurs.
12. En cas d'absence ou de retard à l'entraînement, l'athlète doit informer au plus tôt son entraîneur pour le bon déroulement des activités.
13. La responsabilité des parents s'arrête uniquement lorsque l'enfant a été accueilli au pôle d'athlétisme, sur le stade, par son entraîneur. Les parents se doivent donc d'accompagner et de récupérer leur(s) enfant(s) à celui-ci. De même, à la fin de l'entraînement.
14. Toute circulation en véhicule est interdite à partir du franchissement du portail vers la conciergerie.
15. A la fin de l'entraînement, l'enfant n'est pas autorisé à quitter l'enceinte du lieu sportif sans être accompagné de son responsable légal (ou autorisation écrite).
16. Des stages ou voyages pourront être organisés. Une participation financière de l'athlète pourra être demandée.
17. Tout cas d'indiscipline et d'incorrection sera examiné en bureau ou en CA, les parents prévenus et des sanctions pourront être prises.

Contacts : Présidente Elda : 06 98 42 74 35

lfachamalieres@gmail.com www.lfa-chamalieres.fr

Siège social : Maison des Associations 11 rue des Saulées
Chamalières

